



Madame Nourry-Namur  
Ghislaine, Gabrielle dite Sylvie  
Professeur honoraire de Première supérieure  
Lycée Jules Ferry  
77 boulevard de Clichy  
75009 Paris  
Membre du bureau de P.A.L.L.A.S.  
Assurant la liaison avec la C.N.A.R.E.L.A.

Paris, le 12 juin 2013,

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,

C'est avec beaucoup de surprise que nous avons récemment découvert le descriptif des nouvelles épreuves décidées par vous-même et votre ministère pour définir les nouveaux C.A.P.E.S. et plus particulièrement le C.A.P.E.S. de Lettres.

Si nous comprenons pleinement la nécessité non seulement budgétaire mais aussi intellectuelle de simplifier l'organigramme des concours, nous nous sommes étonnés des choix qui ont présidé à la définition du C.A.P.E.S de Lettres et nous nous inquiétons des conséquences qu'ils pourraient générer. Nos inquiétudes portent sur sa déclinaison en mentions ou

options, sur le descriptif et le poids des épreuves écrites et orales, et sur un contexte littéraire qui ne laisse pas d'être au centre de nos préoccupations. En d'autres termes, quels présupposés nous semblent fausser ou brouiller les intentions de cette refonte du C.A.P.E.S. ? Quelles dérives ces épreuves engendreraient-elles à l'épreuve de la réalité ? Et quelle réception pour des disciplines littéraires et culturelles qui dans un contexte de crise de la culture sont déjà en grave danger ?

Nous sommes en effet d'abord attachés à la défense d'un enseignement en France fondé sur la formation de l'être humain. La qualité d'une pensée adulte dans sa structure, sa profondeur et son expression sont assurées parce qu'elles passent par l'écrit, par la pratique constante de la langue française, par la confrontation, par les démarches propres au philosophe, à l'historien, au traducteur, au linguiste. Chacune de nos matières, scientifiques, littéraires, sportives et artistiques, dans la formation de l'individu, est comme une source dont les résurgences s'organisent peu à peu en un vaste et long fleuve. Ses alluvions et ses sédimentations forment le terreau de la pensée adulte. Nous craignons que cette refondation ne retrouve pas les fondements humanistes mais change les principes mêmes qui ont fondé notre enseignement.

Dans cette perspective, l'étude des langues anciennes rassemble les exigences linguistiques, historiques, philosophiques et littéraires et c'est bien pourquoi elle apparaissait dès l'antiquité mais surtout dès la Renaissance comme l'évidence de la formation humaniste. De fait, pendant plusieurs siècles l'humanisme européen s'est défini comme la pratique première des « humanités » à partir de laquelle étaient rendus possibles tous les raisonnements juridiques, scientifiques, économiques, techniques ou artistiques. Nous nous permettons de souligner qu'il ne s'agit pas d'une vision repliée sur un horizon franco-français mais d'un mouvement européen qui s'inscrit même, pour la CNARELA dans sa participation à EUROCLASSICA.

Or, le « C.A.P.E.S. nouveau » marginalise des disciplines qui furent structurelles. Réunir en un seul concours « lettres modernes » et « lettres classiques » permet sans aucun doute une économie de jury en simplifiant la tenue d'épreuves communes, notamment l'épreuve écrite de composition française et l'épreuve orale d'explication de texte. C'est incontestable et c'est un progrès souhaitable. Mais la réduction des épreuves à deux alors que s'ouvre l'éventail d'options dites « mentions » (langue vivante, langues anciennes, cinéma, théâtre ...) provoque une double inquiétude : les options-mentions deviennent rivales au lieu de pouvoir se renforcer mutuellement et ainsi des disciplines telles que l'ancien français ou les langues anciennes risquent de reculer devant la magie et l'intérêt « modernes » du cinéma, des arts ou des arts du spectacle. Alors même que de la cinquième à la seconde on constate que le nombre d'élèves intéressés par les langues anciennes croît, on verrait diminuer le nombre d'enseignants propres à en diffuser l'enseignement ? Par ailleurs, la définition de l'épreuve de langue ancienne qui mêle le latin (noté sur 7, 5), le grec (noté sur 7,5) et une question générale de culture antique (notée sur 5) noie les compétences proprement linguistique des futurs professeurs. Certes, on nous rétorquera que c'est à la licence de « juger d'un niveau disciplinaire » et au concours de « recruter ». C'est oublier que la préparation d'un concours dont le programme et l'enjeu sont considérables oblige chaque candidat à se surpasser et que c'est par ce dépassement personnel que son « niveau » n'est pas celui de son meilleur élève, mais celui d'un « maître » dont l'autorité au sens latin s'appuiera sur le fait qu'il sera « garant » du savoir.

Il nous paraît inquiétant que la disparition des indications « modernes », « classiques » loin d'effacer des discriminations passées les renforce si les dispositions nouvelles ne permettent pas un « moderne » de s'appuyer sur une langue ancienne ou à un « classique » de compléter sa formation par un intérêt pour le cinéma ou le théâtre. Faut-il, parce qu'on aime Homère, Sophocle, ou Virgile ne pas s'intéresser à Truffaut, à Spielberg ou à Novarina ? La mise en scène récente au théâtre du Vieux Colombier d'*Oblomov* a montré aux yeux du monde l'extraordinaire pouvoir de la pensée antique sur la littérature russe du XIX<sup>e</sup> siècle et sur le public français actuel. Pourquoi, alors, les « postes » deviendraient-ils rapidement des « postes à profil » que s'arracheraient les proviseurs et principaux au mépris de l'unité territoriale nationale des enseignements proposés ?

L'oral comporte à son tour deux épreuves, celle qui unit les Lettres, l'explication de texte, et la seconde, didactique, portant de manière aléatoire, par tirage au sort, tantôt sur le latin, sur le grec ou pour les ex-lettres modernes puisque les ex-classiques n'y auront pas accès sur ces autres disciplines que seront cinéma, théâtre, arts du spectacle... Voilà de quoi nourrir une deuxième inquiétude : quelle en sera la « formule », comme dirait Rimbaud ? Cette « option » deviendra-t-elle une « mention » qui affectera le titre même de C.A.P.E.S. ? On aurait donc dorénavant un C.A.P.E.S. LETTRES-CINEMA ou un CAPES LETTRES –L.A. ? Non seulement on n'aurait alors nullement dépassé la discrimination jugée ancienne et obsolète mais il est légitime de s'interroger sur l'usage qui en sera fait, d'une part en termes de « quotas » dans les épreuves d'admission, d'autre part par les chefs d'établissement au moment où ils accueilleront un jeune professeur de lettres.

Cette question pourrait paraître superflue si elle n'était liée à un phénomène inquiétant. Le vivier des étudiants de lettres classiques se tarit au point d'être moindre en nombre que celui des postes de lettres classiques offerts chaque année par le ministère. Ne court-on donc pas à l'amenuisement et à l'effacement progressif de l'enseignement des langues anciennes qui ne seront, dès lors, pas supprimées mais « en voie de disparition » ? Cette relégation est renforcée par le système de « enseignements d'exploration » et d'options en seconde qui dissuade de continuer l'apprentissage des langues anciennes ? Nul besoin d'arguments dissuasifs, il suffit du système qui hiérarchise les enseignements d'exploration en enseignements obligatoires et en choix forcément centrés par les familles sur l'approfondissement des disciplines dites fondamentales dont tout étudiant aura besoin dans ses études ultérieures et il suffit de prendre conscience de la variété séductrice de nombre d'options chatoyantes. Comment résister au chant des sirènes ?

Ainsi une alliance insidieuse entre la formation des étudiants, les épreuves des concours du professorat et le grand public contribue à une disparition progressive. L'Etat, les futurs professeurs et leurs futurs élèves travaillent à ce désintérêt et s'appuient mutuellement sur ce désintérêt supposé pour conforter leurs décisions. Mais, est-ce le rôle de l'Etat de laisser faire l'impensable ? Nous ne pouvons véritablement pas nous résoudre à cette mort lente de disciplines qui ont donné à l'enseignement français sa richesse, sa réputation et sa spiritualité et que nous défendons comme nous défendons toutes les disciplines. C'est dans cet esprit que nous soutenons avec vigueur la motion que la CNARELA vous fait parvenir.

Veillez croire, monsieur le Ministre à l'expression de notre respect et de notre dévouement à votre égard comme à l'égard des disciplines que nous professons.

